

VILLE DE BÉCANCOUR, le mercredi seize décembre deux mille vingt (16 décembre 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mercredi seize décembre deux mille vingt (16 décembre 2020) à 15 h 15, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 14 décembre 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-377

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-378

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1629

SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte, sans modification, le règlement numéro 1629 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1537 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-379

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – REMBOURSEMENT DES DÉPENSES À MÊME LA SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CE) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour a reçu la confirmation du ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, que la subvention devant être versée pour les travaux d'amélioration de son réseau routier municipal serait de 50 000 \$, échelonnée sur trois années budgétaires, et ce, pour les travaux de rehaussement de rues dans le secteur Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, est de compétence municipale et admissible au PAVL;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 451 008,93 \$, pour la réalisation des travaux exécutés sur les rues Lapierre, Lemire, Savoie, Trahan et Sicard, et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-380

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER – 526 643,64 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au montant de cinq cent vingt-six mille six cent quarante-trois dollars et soixante-quatre cents (526 643,64 \$);

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal approuve le paiement des comptes au montant de cinq cent vingt-six mille six cent quarante-trois dollars et soixante-quatre cents (526 643,64 \$).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1632

Monsieur le conseiller Pierre Moras, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de la taxe foncière générale, de la taxe d'affaires et d'autres dispositions concernant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2021.

Ce règlement a pour but d'établir les taux de taxation pour l'année 2021.

- dépose le projet du règlement numéro 1632 intitulé : « Règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de la taxe foncière générale, de la taxe d'affaires et d'autres dispositions concernant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1633

Monsieur le conseiller Denis Vouligny, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 1541 afin de porter à 2,5 % le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Ce règlement a pour but d'augmenter de 0,5 % le taux applicable à cette tranche.

- dépose le projet du règlement numéro 1633 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1541 afin de porter à 2,5 % le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ».

RÉSOLUTION 20-381

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1631

CONSIDÉRANT que, suite au dépôt du projet de règlement, des corrections ont été apportées afin de clarifier certaines dispositions du règlement, dont notamment à la « Sous-section 2 – Tarification particulière pour certains tronçons de rue » du paragraphe 1 « Branchements de services » de l'ANNEXE C « Service des travaux publics »;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte, avec modifications, le règlement numéro 1631 intitulé : « Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2021 ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-382

BRIGADIER SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Luc Desmarais, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 11 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal embauche, à compter du 11 janvier 2021, madame France Richard à titre de brigadière scolaire pour le secteur Saint-Grégoire, au taux de salaire établi par l'employeur.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée ou par clavardage via la plateforme ZOOM.

RÉSOLUTION 20-383

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 15 h 23.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière